



3 jours d'essai sans contrat

Par **Abbi**, le **05/05/2013** à **01:17**

Bonjour,

Cela fait maintenant trois jours que je travail dans un magasin en "période d'essai" sans contrat et sans qu'un indemnisation des heures effectués soit évoqué. De plus, lors de ces jours d'essai, je subis ce que je ne peux seulement qualifier de harcèlement sur le lieu de travail résultant dans une craquage complète de ma part lors duquel je me suis retrouvée à pleurer incontrôlable pendant plus d'une heure à seulement mon deuxième jour. La formation est incomplète et le patron et le seul autre vendeur du magasin instaurent un sentiment de peur pour tous ceux qu'ils embauchent (ou pas) dans "leur" magasin. Les conditions de travail sont assez difficiles en plus de l'ambiance, la musique dans le magasin est extrêmement fort et les enceintes sont placés derrière la caisse, ce qui rend très difficile d'entendre les clients et la "formation" qui m'est proposé. J'ai notifié ce problème et on m'a dit que cela ne changerait pas et que je n'avais qu'à m'y faire. Je sais que je pouvais mettre fin à cette expérience quand je voulais mais le marché du travail étant ce qu'il est aujourd'hui et vu qu'il s'agit d'un CDI si jamais ils me font signer un contrat, je préfère me renseigner sur mes droits avant d'agir.

Merci pour vos conseils et votre temps.

Par **P.M.**, le **05/05/2013** à **18:44**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai donc, à la limite, si vous vouliez le rompre, il vaudrait mieux accepter d'en signer un qui en comporte une et ensuite respecter simplement un délai de prévenance de 24 h pendant les 8 premiers jours et 48 h au-delà jusqu'à son terme...